



GARDE D'ENFANTS

CONGÉS IMPOSÉS - CA

CHÔMAGE PARTIEL CODE 746

Pôle SEM CML

LES AGENTS SE FONT PIÉGER AU TRIBUNAL

Que s'est-il passé ?

Devant la désorganisation ambiante et le manque de cohérence entre les unités sur le pointage des agents quand ils se déclarent en « garde d'enfants », l'**UNSA-RATP** dépose une alarme sociale.

Une action engagée afin de mettre la pression et pousser la Direction à considérer que la RATP n'est pas une entreprise comme les autres. Trouver des arrangements. Même s'il y a l'application de la loi, cela n'empêche pas d'avoir un traitement humain pour des situations compliquées et prendre en compte l'esprit de la loi.

Patratas.... Boum, badaboum !

Nous apprenons entre temps que l'organisation syndicale Force Ouvrière a attaqué la RATP devant le juge des référés du tribunal.

La Direction de la RATP s'est mise à sourire sachant que cela venait affaiblir l'alarme sociale et qu'avec une décision de justice favorable, elle pourrait avoir les mains libres pour faire comme elle le souhaite.

D'autant plus qu'en cette période de virus COVID-19, les textes d'exception se multiplient.

Cela n'a pas loupé !

Le vendredi 16 avril 2021, la Direction de la RATP obtient gain de cause au tribunal et le syndicat Force Ouvrière voit toutes ses demandes rejetées.

Suite à l'action de FO au tribunal, il est confirmé pour la Direction ?

- Pendant les vacances scolaires, les agents posent des congés. Si ce n'est pas possible pour des raisons de service, et l'agent ne dispose pas de mode de garde et dans l'incapacité d'être en télétravail, il pourra être placé en activité partielle – code 746 de pointage
- Le dispositif de chômage partiel ne s'applique pas à l'occasion des vacances scolaires
- Les agents qui refusent les facilitations en vue de décaler ou de prendre ses congés pendant cette période de vacances scolaires doivent venir travailler

Merci qui ?....



ÉLECTION SYNDICALE TPE 2021

Salariés des très petites entreprises et employés à domicile

La CGT reste en tête, l'UNSA talonne la CFDT terminant à la 3^{ème} place avec un score de 15,89 %, soit une progression de 3,5 points.

Force ouvrière termine 4^{ème} et perd sa place au profit de l'UNSA.

UNSA ➔ 40845 voix ; 15,89% (+ 3,40)

TOI AUSSI : REJOINS VITE UNSA-RATP
LE SYNDICAT DES SOLUTIONS GAGNANTES